

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013  
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,  
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,  
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie  
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-  
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-  
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,  
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-  
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,  
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,  
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35  
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude  
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40  
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter  
de 10h45  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10  
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00  
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15  
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - 55 000 hectares pour la Nature : élaboration de stratégies de valorisation pour mettre la nature au coeur du projet métropolitain sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux (27 communes, 710 000 habitants, 55 000 ha) - Dialogue compétitif - Autorisation de signature**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de mener le chantier métropolitain "55 000 hectares pour la Nature", et à la manière du travail qu'elle a entrepris sur « 50.000 logements autour des axes de transport collectif », la communauté urbaine de Bordeaux a conduit un dialogue compétitif de même ampleur pour que la nature soit au cœur du projet métropolitain.

Elle veut ainsi mobiliser des prestataires de très bon niveau pour impulser et multiplier les projets nature et les initiatives innovantes sur le territoire, en définissant des moyens renforcés d'ingénierie pour que la Nature bénéficie d'une dynamique de projets qui la place au rang des grands chantiers d'agglomération.

### **Rappel du calendrier du projet**

#### Lancement du projet

- 13 mars 2012 : envoi de l'annonce du dialogue compétitif aux journaux officiels
- 9 mai 2012 : date limite pour le dépôt des candidatures
- 8 juin 2012 : Comité de Projet « 55 000 hectares pour la Nature » de sélection des équipes admises à concourir
- 28 juin 2012 : Comité « 55 000 hectares pour la nature » pour présenter la démarche aux partenaires et aux communes.

#### Dialogue compétitif

- 10 juillet 2012 : réunion en présence de toutes les équipes admises à concourir
- 17 octobre 2012 : remise de la 1<sup>ère</sup> offre par les 5 équipes
- 22-25 octobre 2012 : 1<sup>ère</sup> série de séances de dialogue
- 14-18 décembre 2012 : remise par les 5 équipes de la 2<sup>ème</sup> offre
- 7-11 janvier 2013 : 2<sup>ème</sup> série de séances de dialogue compétitif
- 8 au 12 février 2013 : remise par les 5 équipes de la 3<sup>ème</sup> offre
- 8 février 2013 : Comité de Projet « 55.000 hectares pour la nature » de débriefing de la 2<sup>ème</sup> série de séances de dialogue et de préparation de la 3<sup>ème</sup> série de séances de dialogue

- 18-22 février 2013 : 3<sup>ème</sup> série de séances de dialogue compétitif

#### Analyse des offres et notification

- 18 mars 2013 : remise par les 5 équipes de leur offre finale
- fin mars – début avril 2013 : analyse des offres finales
- 8 avril 2013 : Comité de Projet « 55 000 hectares pour la nature » de débriefing de la 3<sup>ème</sup> série de séances de dialogue compétitif et d'analyse des offres finales
- 17 mai 2013 : Commission Développement Durable (examen de la délibération autorisant M. le Président à signer les marchés avec les équipes lauréates)
- 22 mai 2013 : Commission d'Appel d'Offre
- 31 mai 2013 : délibération du Conseil de Communauté
- mi-juin 2013 : notification des marchés

#### **Comité de Projet « 55 000 hectares pour la Nature » du 8 février**

Lors de ce Comité de Projet, les attendus de la phase « marché » ont été précisés pour réorienter le travail des équipes avant la remise de l'offre finale. En effet, le cahier des charges prévoyait qu'à l'issue du dialogue compétitif, les équipes seraient mises en situation sur des sites laboratoires, à l'image du travail conduit dans le cadre du projet « 50 000 logements ». Or, à ce stade du dialogue, réduire la phase marché de « 55 000 hectares » à une expérimentation sur des sites laboratoires ne semble pas à hauteur des enjeux et de la complexité de la consultation. Il a donc été souhaité que les équipes proposent des mécanismes à même d'effectuer un saut qualitatif sur l'ensemble de La Cub, de dépasser l'opposition entre nature et ville et de permettre la mise en œuvre projets nature.

L'expérimentation sur des sites laboratoires n'est pas exclue, mais doit être arbitrée, afin qu'une diversité d'échelles de sites permette de couvrir l'ensemble des questions posées dans les 5 lots, dont les intitulés sont les suivants :

- Lot 1 : la Nature comme catalyseur de la ville dense
- Lot 2 : Quelles valeurs pour conforter un véritable statut des grands territoires « Nature » ?
- Lot 3 : Quels usages pour des zones inondables et des zones humides fonctionnelles en ville ?
- Lot 4 : L'identité du territoire peut-elle émerger de la définition des trames vertes et les trames bleues ?
- Lot 5 : Gérer le temps de la nature sur les friches et les espaces en mutation

#### **Dernière séance de dialogue compétitif**

Lors de cette 3<sup>ème</sup> série de séances de dialogue compétitif a été réaffirmé le besoin d'enclencher, au cours des 9 mois de marché, des actions opérationnelles permettant réellement de changer les pratiques pour remettre la nature au cœur de l'aménagement de la métropole.

Il a également été rappelé le montant estimé par la maîtrise d'ouvrage pour chaque lot (montant estimé : 400 000 €), afin que les équipes fassent des propositions financières réalistes par rapport aux prévisions de La Cub.

## **Enseignements tirés du dialogue compétitif et proposition d'un engagement fort de La Cub pour placer la nature au cœur du projet métropolitain**

Dès le commencement du projet, les 5 équipes ont confirmé l'approche novatrice des « 55 000 hectares pour la nature » qui propose d'inverser le regard, de se baser sur les qualités de la nature pour réinventer la ville, et de croiser une multitude de thématiques - biodiversité, agriculture paysage, risques naturels et technologiques, urbanisme, développement économique, climat, tourisme... - pour proposer une métropole attractive, équilibrée et agréable à vivre.

Au cours des 5 mois de dialogue compétitif, les 5 équipes ont présenté leur diagnostic et leur analyse du territoire, leur parti-pris pour renforcer la place et les fonctions de la nature au sein de la métropole, et elles ont affiné leurs propositions dans leurs offres successives.

Voici les constats faits par les 5 équipes :

- le territoire recèle une nature riche et diversifiée, mais la qualité de certains territoires est aujourd'hui menacée par les modalités actuelles de l'urbanisation ;
- la nature est un facteur d'attractivité du territoire très largement sous exploitée aujourd'hui ; il ne faut pas uniquement protéger les espaces de nature et les continuités naturelles (notamment les cours d'eau) mais aussi les révéler, les mettre en valeur, les relier entre eux...
- il est nécessaire de dépasser l'approche de l'urbanisme réglementaire, qui oppose les zones urbanisées aux zones naturelles et agricoles, pour penser la nature comme partie intégrante des formes urbaines ;
- la question de la nature est au cœur des enjeux d'adaptation au changement climatique (prise en compte du risque inondations, mais aussi lutte contre les îlots de chaleur urbains) ;
- les collectivités ne peuvent assumer seules les projets nature, il faut mettre en place des partenariats, notamment avec des acteurs privés, et des mécanismes (de compensation, de solidarité...) pour financer ces projets afin que le dynamisme économique local (notamment la densification) rende possible une ville faisant plus de place à la nature ;
- la mise en œuvre de projets nature doit mobiliser la participation des habitants de La Cub

Ces constats confirment la pertinence des différents projets définis par La Cub dans le cadre de sa politique nature.

Aujourd'hui, La Cub est confrontée à une montée en puissance de certains enjeux, notamment en terme d'alternative à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'aménagement. Il y a donc une certaine urgence à prendre position pour préserver l'équilibre territorial.

Aujourd'hui, pour dépasser la seule préservation d'un équilibre entre 50 % d'espaces naturels et 50 % d'espaces urbanisés inscrite au projet métropolitain, il est proposé que La Cub s'engage à porter les valeurs suivantes :

- développer et conforter équilibre et solidarité territoriale,
- placer les enjeux nature au rang des enjeux prioritaires de la métropolisation,
- intégrer les services éco systémiques rendus par la nature dans les politiques communautaires,

- poursuivre et développer la présence de la nature dans les nouveaux modes d'aménagement et assurer la connectivité des principaux espaces de nature,
- révéler la présence de la nature et rendre accessible aux habitants les espaces de nature qui se prêtent à la découverte,
- accroître l'autosuffisance alimentaire du territoire, conjonction d'une agriculture de proximité dynamique et d'une politique des jardins partagés de développement social,
- intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique en toutes saisons et les besoins de nature des habitants, quel que soit leur âge, au cœur de l'aménagement des espaces publics pour une ville plus agréable et plus conviviale,
- prendre en compte les risques naturels pour préserver les biens et les personnes tout en valorisant les espaces dédiés,
- mobiliser les partenariats avec les acteurs publics ou privés pour mettre en œuvre les projets nature.

L'engagement de La Cub sur ces différents principes est un préalable que les équipes doivent intégrer pour approfondir les thématiques et développer des méthodologies plus opérationnelles.

### **Remise des offres finales**

Les 5 équipes, dont les mandataires sont Bas Smets, Agence TER, Coloco, Horizon et Be Citizen, ont rendu leur offre finale le 18 mars 2013. Cette offre est articulée en une note précisant leur stratégie nature à l'échelle métropolitaine – c'est-à-dire leur parti pris pour remettre la nature au cœur de nos modes de vie urbains – et des cahiers méthodologiques répondant aux questions thématiques posées dans les lots du marché.

Les équipes ont chacune présenté des stratégies différentes résultant de leur diagnostic des potentiels et des fragilités du territoire, et ont proposé des pistes d'actions pour un accompagnement méthodologique de La Cub au cours de la phase de réalisation des marchés.

Si chaque équipe a développé une stratégie qui lui est propre, il y a néanmoins une convergence certaine dans les approches et des complémentarités dans les propositions. Ceci permet d'envisager de faire travailler simultanément plusieurs équipes et que du débat entre ces conceptions différentes naissent des nouvelles opportunités. Il est important de rappeler que le type de marché retenu découpé en lots thématiques nous permettra d'attribuer simultanément les marchés à différentes équipes.

### **Phase de réalisation des marchés**

Voici le calendrier prévisionnel de la phase de réalisation :

- début juin : ordre de service de démarrage des marchés
- juin-juillet 2013 : phase de concertation et de mobilisation des partenariats (communes, partenaires), choix des sites laboratoires ou des méthodologies à développer correspondants aux lots affectés aux équipes

- septembre 2013–mi-février 2014 : travail sous forme d'ateliers dont les modalités sont à préciser)
- mai–juin 2014 : synthèse, suites à donner, perspectives notamment dans le cadre de nouvelles équipes d'élus Cub et municipaux.

Le choix des sites et des thèmes développés par les équipes pendant les marchés de réalisation doit être en mesure de répondre aux enjeux nature et d'équilibre territorial du projet métropolitain (prise en compte des espaces naturels, agricoles et forestiers dans l'aménagement, risque inondation...) et de permettre un saut qualitatif dans les projets nature du territoire.

Il est proposé de conjuguer les progressions issues de la démarche 55 000, aux actions de La Cub sur la nature déjà mises en oeuvre.

Enfin, dans le choix des sites de projet, un équilibre doit être recherché entre intégration des projets déjà portés par La Cub, pour que les équipes apportent leur plus-value ou leur regard critique, et investissement de nouvelles pistes d'actions et de territoires nouveaux dans une visée plus prospective.

Il est proposé que le Comité de Projet « 55 000 hectares pour la Nature » poursuive le suivi du projet, en participant aux moments clé des différentes phases, et notamment en début de marché, lors des temps de concertation et de mobilisation des partenaires.

A l'instar du projet « 50 000 logements », une équipe technique et administrative dédiée au suivi du projet pourra être créée au sein de la direction de la nature afin qu'elle puisse conduire de front politique nature et projet 55 000.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article L5211-69 du Code Général des collectivités territoriales,  
**VU** le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant sur le code des Marchés Publics,  
**VU** la délibération du conseil de communauté n°2012/09 53/0069 en date du 21 décembre 2012 désignant une commission d'appel d'offres spécifique au dialogue compétitif pour « l'élaboration de stratégies de valorisation pour mettre la nature au coeur du projet métropolitain sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux »,  
**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 mai 2013 attribuant les marchés à :

- l'équipe BE CITIZEN pour le lot 1
- l'équipe AGENCE TER pour le lot 2
- l'équipe AGENCE TER pour le lot 3
- l'équipe BAS SMETS pour le lot 4
- l'équipe COLOCO pour le lot 5

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

- l'intérêt du projet pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

- que par sa décision en date du 22 mai 2013, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur « l'élaboration de stratégies de valorisation pour mettre la nature au coeur du projet métropolitain sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux » aux équipes citées précédemment,
- qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec ces candidats.

## DECIDE

**Article 1** : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés :

- du lot 1 avec l'équipe BE CITIZEN pour un montant de 490 000 € HT (soit 586 040 € TTC) ;
- du lot 2 avec l'équipe AGENCE TER pour un montant de 399 950 € HT (soit 478 340 € TTC) ;
- du lot 3 avec l'équipe AGENCE TER pour un montant de 399 750 € HT (soit 478 101 € TTC) ;
- du lot 4 avec l'équipe BAS SMETS pour un montant de 417 800 € HT (soit 499 689 € TTC) ;
- du lot 5 avec l'équipe COLOCO pour un montant de 500 000 € HT (soit 598 000 € TTC) ;

**Article 2** : M. le Président est autorisé à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : Les dépenses résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal des exercices 2013 (1 225 000 €) et 2014 (1 415 170 €), chapitre 20, article 2031, fonction 8330, CRB UD00, prog OC03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
31 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 31 MAI 2013

Mme. BRIGITTE TERRAZA